



# Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

## Ligue de Franche-Comté

### Cahier des charges du Championnat Régional des Clubs

**Article 1 - Présentation** - La Ligue de Franche-Comté organise un championnat régional des clubs. Le règlement national du championnat des clubs par équipes est appliqué.

**Article 2 - Inscriptions** - Les inscriptions sont gratuites. Ce championnat régional comporte 2 divisions de 8 équipes chacune. La liste des équipes et leur répartition dans les 2 divisions découle des compétitions qui ont eu lieu les années précédentes.

**Article 3 - Organisation** – Dans chaque division, chaque équipe rencontre les 7 autres. Le championnat comporte une journée simple, la 1<sup>ère</sup>, et 3 journées doubles.

Le tirage au sort et le calendrier sont établis par la Commission Sportive et validés par le Comité Directeur.

Chaque Comité Départemental organise une rencontre. Pour faciliter la tâche des organisateurs (nombre de terrains et organisation d'un repas en cas de journée double), une journée pourra se dérouler sur 2 sites.

L'arbitrage est assuré par un arbitre de Ligue désigné par la commission d'arbitrage de la ligue, pour chaque journée du championnat. L'organisateur prévoit, en nombre suffisant, les feuilles de matchs : 4 lors de la journée simple et 8 pour les journées doubles, dans chaque division.

Les parties débutent à 14h30 pour la journée simple et à 8h30 pour les journées doubles. Dans ce dernier cas, les parties de tête à tête et de doublette du 1<sup>er</sup> cycle doivent être terminées avant la coupure du repas. Pour les journées doubles, l'organisateur peut proposer un repas pour les équipes qualifiées ou à défaut fournir les coordonnées de restaurants.

Les parties se déroulent sur des terrains numérotés ; dans chaque division, 24 jeux sont nécessaires ou tolérance à 12 si le tête à tête se joue sur 2 tours.

Une tenue homogène (haut du corps avec identification du club) est obligatoire pour les joueurs.

Un vin d'honneur est offert par l'organisateur, à la coupure du repas de midi pour les 3 journées doubles, à la fin de la journée pour la journée simple.

Les résultats doivent être transmis le jour de la rencontre (mail, téléphone) au Président de la Commission Sportive. Les feuilles de matchs sont envoyées dans la semaine suivant la rencontre.

**Article 4 - Montées et descentes** - En fin de saison, en CRC1, le 1<sup>er</sup>, champion régional, monte en CNC3, et le dernier descend en CRC2.

Composition de la 1<sup>ère</sup> division pour l'année suivante : la ou les équipes descendant (éventuellement) de CNC3, le 1<sup>er</sup> de CRC2 qui monte et on complète avec les 6 équipes classées de la 2<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> place. (S'il n'y a aucune descente, on fait monter l'équipe classée 2<sup>ème</sup> en CRC2). En cas de 2 descentes, par exemple, 5 équipes seulement se maintiennent et le 7<sup>ème</sup> descend en CRC2). Composition de la 2<sup>ème</sup> division pour l'année suivante : l'équipe classée 8<sup>ème</sup> en CRC1 qui descend en CRC2 (éventuellement accompagnée de la 7<sup>ème</sup>), les 4 équipes de CDC ayant terminé en tête dans leur département, et qui montent en CRC2, enfin 2 ou 3 équipes prises dans la suite du classement de CRC2. Toutes les autres équipes descendent en CDC.

**Article 5 - Récompenses** - Les récompenses sont à la charge de la Ligue.

Deux trophées récompensent le champion régional et celui de la 2<sup>ème</sup> division.

16 trophées récompensent les vainqueurs de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> division.

Les clubs perçoivent des indemnités de déplacement (versées lors de la dernière journée). Leur montant est fixé par le Comité directeur sur proposition de la Commission Sportive.

Une participation de 200€ est demandée à chaque Comité Départemental. La Ligue participe à hauteur de 800€. Chaque équipe reçoit 100€ lors de la dernière journée.

**Article 6 - Obligations** - L'organisateur est tenu de respecter le présent cahier des charges.

**Forfait et sanctions pécuniaires.** Un club sachant qu'une de ses équipes est forfait a pour obligation de prévenir son ou ses adversaires, le club organisateur ainsi que le responsable du CRC et le président de la ligue, par téléphone, au plus tard l'avant-veille de la rencontre. Cette disposition ne dispense pas le club de l'amende pour forfait. L'amende est de 50 € pour une journée simple et de 100 € pour une journée double. Elle sera doublée si le club forfait n'a pas prévenu les personnes citées ci-dessus.

Ce cahier des charges a été adopté par l'assemblée générale du 11 décembre 2016 à Valdoie.

Le Président

Le Secrétaire Général

